

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 47 (1921)
Heft: 7

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 06.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Mais le fait le plus significatif que ces essais aient mis en lumière c'est que, pour les trois sortes de ciments et les deux dosages (1 : 2 et 1 : 5) c'est le durcissement alterné à l'air et dans l'eau qui produit, au bout de 5 ans, la résistance maxima. Cette constatation inspire au rédacteur de la « Communication » les conclusions suivantes :

« Si, au point de vue de la résistance à l'écrasement, les ciments de haut fourneau (ceux qui contiennent la plus forte proportion de laitier) sont, au début, inférieurs au Portland et au sidéro-ciment, cette infériorité tend à s'atténuer avec le temps et disparaît peut-être au bout de 10 à 20 ans. Les essais montrent en outre que tous les ciments, mais particulièrement le Portland, ont besoin d'eau pour durcir convenablement et que c'est l'exposition alternée à l'air et dans l'eau qui favorise le plus ce durcissement. C'est une circonstance qu'il serait bon de ne pas perdre de vue. Tout constructeur de ponts, dit M. Gary, admet comme allant de soi que les ponts en fer et en bois doivent être périodiquement visités et repeints tandis qu'on abandonne les ponts en béton à leur sort dès leur mise en service. Enfin, en ce qui concerne l'oxydation des fers enrobés dans les bétons, on a constaté que les taches de rouille sont un peu plus nombreuses pour le ciment de haut fourneau que pour le Portland ordinaire mais que, même dans le dosage maigre elles sont si peu étendues et surtout si peu profondes qu'elles peuvent être négligées dans la pratique. »

« Conclusion générale : les liants à base de laitier vendus sous les noms de sidéro-ciment et de ciment de haut fourneau peuvent être utilisés sans réserve dans les constructions en béton armé à la seule condition qu'ils satisfassent aux normes officielles¹ visant leur composition chimique et leurs caractéristiques mécaniques. » (A suivre.)

SOCIÉTÉS

Société suisse des Ingénieurs et des Architectes.

Communications du Secrétariat.

L'assemblée des délégués qui eut lieu à Fribourg le 19 mars a dû malheureusement accepter la démission de deux membres du C. C. Celle de son président M. R. Winkler, pour raisons de santé, et du vice-président M. F. Fulpius, auquel ses fonctions publiques à Genève ne laissent plus le temps

¹ Les normes allemandes pour les ciments de haut fourneau et les sidéro-ciments sont les mêmes que pour le Portland, à cette différence près qu'une plus grande finesse de mouture est exigée pour le ciment de haut fourneau et que pour les deux ciments à base de laitier elles prescrivent une valeur minimum du « module d'hydraulicité ». — A noter aussi que les ciments de haut fourneau ne supportent pas sans préjudice les longs séjours en magasin.

nécessaire. Ces messieurs ont été remplacés par M. R. Dubs, ingénieur-mécanicien à Zurich, et M. A. Paris, professeur à l'Ecole d'ingénieurs à Lausanne. M. A. Rohn, professeur à l'Ecole polytechnique fédérale, a été nommé président de la S. I. A.

L'assemblée des délégués a fixé à 20 fr. la cotisation de 1921 (c. à. d. à 10 fr. pour les membres n'ayant pas encore atteint leur 30^{me} année). Le secrétariat procédera à l'encaissement au commencement d'avril.

N. D. L. R. Au dîner qui suivit la séance, de très nombreux orateurs félicitèrent M. Rohn de son élection et exprimèrent à M. R. Winkler, président démissionnaire, leur reconnaissance des éminents services qu'il a rendus à la Société, dans une période difficile et leur regret que des raisons de santé impérieuses le contraignent à abandonner des fonctions qu'il remplissait avec autant de fermeté que de tact et de bonne humeur. La démission de M. Fulpius a été aussi unanimement regrettée.

M. Buchs, conseiller d'Etat fribourgeois honora de sa présence la séance et le dîner au cours duquel il prononça un toast très cordial précédé et suivi d'une généreuse distribution de « vin d'honneur », témoignages de cette tradition d'hospitalité que nos Confédérés de Fribourg conservent avec un soin jaloux pour la plus grande joie de leurs hôtes.

CARNET DES CONCOURS D'ARCHITECTURE

Banque Populaire Suisse à Fribourg.

La Banque Populaire Suisse ouvre un concours pour l'étude des plans de son nouvel hôtel à Fribourg.

Ce concours est réservé aux architectes suisses domiciliés dans le canton de Fribourg et dans les villes de Berne et Lausanne, ainsi qu'à tous les architectes fribourgeois habitant hors du canton.

Ce concours sera jugé par un jury formé de M. P. Blancpain, président de la Commission de Banque, à Fribourg; M. N. Künzli, Directeur général, à Berne; MM. les architectes George Epitiaux, à Lausanne, A. Gerster, à Berne, R. Suter, à Bâle.

M. F. Gränischer, Directeur à Fribourg, et M. Maurette, architecte à Genève, sont membres suppléants.

Les projets seront remis au siège de la Banque, à Fribourg, pour le 15 septembre 1921, avant 5 h. du soir. Une somme de Fr. 20.000.— est mise à disposition du jury pour récompenser les projets primés. Le jury a en outre à sa disposition une somme de Fr. 3000.— pour acheter un ou plusieurs projets.

Le programme du concours est à la disposition des architectes à la Direction de la Banque Populaire Suisse, à Fribourg, contre un dépôt de Fr. 10.— qui sera restitué aux architectes qui auront livré un projet ou qui rendront le dit programme dans la quinzaine qui suivra sa remise.

Calendrier des Concours d'architecture.

LIEU	OBJET	TERME	PRIMES	PARTICIPATION
Fribourg	Banque Populaire Suisse	15 sept. 1921	Fr. 20 000 et 3000 pour achat	Architectes suisses domiciliés dans le canton de Fribourg et dans les villes de Berne et Lausanne, et architectes fribourgeois hors du canton.
Monthey	Plan d'avenir	15 juin 1921	11 000	Techniciens de nationalité suisse établis dans les cantons du Valais, Genève, Vaud, Neuchâtel et Fribourg.